**Procédure de VISA d’Etudes en France**

Voici la procédure à suivre pour les lycéens préparant un baccalauréat au Lycée Français de LOME, quelle que soit la spécialité choisie, dans le cadre d’une poursuite d’études dans un établissement supérieur Français

**1) Candidats non-ressortissants d’un pays membre de l’Union Européenne :**

Une fois qu’ils auront reçu une admission dans un établissement supérieur français, ils devront alors effectuer la procédure Etudes en France.

Pour eux, la procédure est obligatoire, totalement gratuite, dématérialisée et allégée (ils n’auront pas à passer d’entretien individuel).

Rappelons que **l’octroi d’un visa d’études est conditionné, entre autres, par la procédure Etudes en France**.

Ils devront donc créer un compte sur <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html>

Puis constituer leur dossier sur cette même plateforme.

Lorsque leur dossier sera validé et la procédure PARCOURSUP achevée, c’est-à-dire qu’ils auront leur affectation, Ils saisiront leur établissement et ils devront, toujours par le biais de la plateforme, imprimer le document à présenter au Consulat lors de l’entretien pour la demande de Visa, attestant du fait qu’ils ont effectué la procédure Etudes en France.

**2) Candidats ressortissants d’un pays membre de l’Union Européenne :**

Ils n’auront pas à effectuer la procédure Etudes en France, étant donné qu’ils ne seront pas demandeurs de Visa d’Etudes.